

#### S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE 6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL: 05 65 59 82 07 FAX: 05 65 58 73 03

EAU - ASSAINISSEMENT

e.mail: Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 17 juillet 2020

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 15 juillet 2020

<u>Membres présents</u>: CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac) BOISSET Etienne, FRAYSSINHES Philippe (La Cresse) VAISSETTE Alain, POURQUIE Bernard (Rivière-sur-Tarn), INGUIMBERTY Pierre, LOUIS Laurent (Compeyre), ARGUEL Jean-Claude, CHAUCHARD Joel (Verrières) GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

#### - Election du Président

Monsieur FAUCHER Gilbert est candidat Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues : 12 Monsieur FAUCHER Gilbert est proclamé président et immédiatement installé

## - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Il est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à deux.

Voté à l'unanimité

### - Election des Vice-Présidents

1<sup>er</sup> vice-président : Monsieur CAREL René est candidat
Le dépouillement du votre a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues :12
Monsieur CAREL René est proclamé 1<sup>er</sup> vice-président

2<sup>ème</sup> vice-président : Monsieur POURQUIE Bernard est candidat Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues :12 Monsieur POURQUIE Bernard est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président

## - Délégation d'attributions

Monsieur le Président est chargé, par délégation du Conseil Syndical, et pour la durée de son mandat :

- 1- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 2- D'ester en justice au nom du Syndicat
- 3- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Monsieur le Président pourra charger un ou plusieurs vice-présidents de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Voté à l'unanimité

## Indemnités de fonction

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de fixer :

- le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président au taux maximal de 16.93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de vice-président au taux maximal de 6.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

### Voté à l'unanimité

# - Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Président : Gilbert FAUCHER

Titulaires: René CAREL, Bernard POURQUIE, LOUIS Laurent Suppléants: Jacques MICHALET, Pierre INGUIMBERTY

## Voté à l'unanimité

## - Désignation des délégués au SMICA et au CNAS

SMICA: Gilbert FAUCHER CNAS: René CAREL

### Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président du SIVOM,

Gilbert FAUCHER